Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 040-200030435-20260224-D240226_11R-DE

CCAA Landes - Gers

Séance du 24/02/2026

Délibération N°240226/11R

Nombre de conseillers en exercice :	**47**
Présents : …	35
Excusés :	12
Pouvoirs : …	5
Votants : …	**40**
- dont « pour »: …	40
- dont « contre »: …	0
- dont abstention :	0

Le 24 février 2026 à 20h30, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour, convoqués le 18 février 2026, se sont réunis sous la présidence de **Monsieur Philippe BRETHES à BUANES.**

Présents : Mrs et Mmes LAGRAVE Xavier, ASSIBAT Marie, POMIES Claude, BARRAILH-LAFARGUE Vincent, MECHIN Isabelle, BARON Chrystelle, MALHERBE Bernard, DARRIEUMERLOU Nathalie, MARTI Jérémy, CAZABAN Yves, SAINT GERMAIN Paulette, LEBLOND Stéphane, DUPOUTS Roland, BOULIN Thierry, SEBI Catherine, BERDOULET Cédric, DUCONGE Joëlle, SAINT GENEZ Daniel , ROUABLE Hervé, LALANNE Jean Michel, CARREAU Pascal, LAFARGUE Vincent, VACHER Béatrice, BRETHES Philippe, ROBERT Daniel, GIJSBERS Lambert, FABERES Nadine, PARGADE Jacques, SAINT GERMAIN Dominique, DOREILH Jean-Paul, DUFAU Jean Jacques, CAMPAGNE Jean Luc, SILVEIRA MORAIS Philippe, MARQUE Michel, LABORDE Benoît.

Excusés : LAFFITTAU Corinne, PELLARINI Philippe, DUBOSC Sonia, BARRAUD Danielle, MARTIN Didier, BOP Philippe, GACHIE Florence, DEHEZ Gérard, CASTAING Marie Laurence, LAFARGUE Lionel, MADER Karl, LAMARCADE Lydie.

Pouvoirs : LAFFITTAU Corinne à MECHIN Isabelle
PELLARINI Philippe à MALHERBE Bernard
GACHIE Florence à MARTI Jérémy
CASTAING Marie Laurence à BERDOULET Cédric
LAMARCADE Lydie à LALANNE Jean Michel

Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 040-200030435-20260224-D240226_11R-DE

Objet : Financement du poste de Chef de projet « Petites villes demain »

Le Conseil Communautaire,

VU la délibération n°290621/23 du conseil communautaire du 29 juin 2021 portant création d'un emploi non permanent à temps complet à raison de 35 heures /semaine de Chef de projet « Petites villes de demain », de la catégorie hiérarchique A, pour mener à bien le projet suivant : animer le programme « petites villes de demain » sur la ville centre et une opération de revitalisation de territoire (ORT) pour une durée maximale de 4 ans et 8 mois, soit du 12 juillet 2021 au 11 mars 2026 ;

Considérant que ce poste peut être financé par un fonds de concours ANCT à hauteur de 75% du salaire charges comprises dans une limite de 45 000€ ;

Considérant qu'en 2026, la cheffe de projet assurera ses fonctions du 1er janvier au 28 février.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

approuve le plan de financement suivant :

Dépense prévisionnelle		**Financements sollicités**	
Coût du poste du 01/01/2026 au 28/02/2026	10 990.84€	Fonds de concours ANCT 75%	8 243.13€
		C. des communes 25%	2 747.71€
Total	**10 990.84€**	**Total**	**10 990.84€**

autorise M. le président à solliciter les aides prévues dans le plan de financement auprès de l'ANCT et de la Banque des territoires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président
Philippe BRETHES